

Publié le 19 mai 2012 à 16h44 | Mis à jour le 19 mai 2012 à 16h44

Le port de la veste de flottaison trop peu répandu



Photo Bernard Brault, archives La Presse

La Presse Canadienne
Montréal

Les plaisanciers les plus expérimentés ne sont pas à l'abri d'une noyade comme en témoignent les statistiques dévoilées par le Conseil québécois du nautisme (CQN) qui a lancé samedi sa 23e campagne de sécurité nautique.

Encore une fois, c'est l'absence du port d'une veste de flottaison qui a été le plus fréquemment observée lors des décès survenus sur les plans d'eau du Québec en 2011.

Pourtant, sept des 20 victimes de noyade de la navigation récréative recensées l'année dernière avaient un vêtement de flottaison individuel (VFI) à bord de leur embarcation.

Le président du CQN, Yves Paquette, constate malheureusement qu'encore trop de plaisanciers, surtout expérimentés, croient qu'ils auront le temps d'enfiler leur gilet de sauvetage au cours d'un incident. Pourtant, les statistiques tendent à démontrer tout le contraire.

Dans le bilan de la saison 2011 qu'il a présenté samedi à la Marina du port de Québec, il a souligné que 45 pour cent des victimes étaient justement des navigateurs d'expérience et que toutes les victimes étaient des hommes.

Selon M. Paquette, ils croient à tort que ce sont surtout les grands voiliers et bateaux à moteur naviguant sur les grands cours d'eau qui courent le plus de risques alors que 85 pour cent des accidents mortels de la saison dernière ont été rapportés sur des lacs et des rivières.

Le port de la veste de flottaison est d'autant plus important en raison des risques d'hypothermie. Selon M. Paquette, le choc thermique lorsqu'on se retrouve à l'eau à ce temps-ci de l'année est tellement important que la personne ne peut plus nager après seulement dix minutes.

Le CQN veut aussi sensibiliser les plaisanciers à l'importance de bien se préparer avant de partir, par exemple en vérifiant les prévisions météo. Il faut aussi s'assurer que chaque embarcation possède tous les instruments de secours et de survie à bord en cas de besoin.

Georges Leblanc, navigateur de grandes expéditions, en a d'ailleurs témoigné à bord de son navire à la Marina du port de Québec, d'où était lancée la 23e campagne annuelle sur la sécurité nautique.

Associé à l'événement depuis quelques années, M. Leblanc a raconté qu'il a pu se sortir de quelques accidents de navigation graves parce qu'il s'était justement préparé à tous les scénarios avant de partir en expédition.

Le Conseil québécois du nautisme, créé en 1989, regroupe la majorité des organismes qui interviennent dans le domaine de la sécurité nautique, dont le Bureau de la sécurité nautique de Transports Canada et la Garde côtière canadienne.

Partager

Recommander

11

Tweeter

5

2

publicité

Annonces Google

Nouveau Condo À Laval

Condo neuf à laval à partir de seulement \$229 900 tx incluses

www.betaplex.com

Réduisez Votre Prime

Réduisez votre prime d'assurance auto avec ces quelques conseils

InfoAssurance.ca

Pub gonflable au Québec

vente-location-service depuis 1987 6' a 30 pieds (514) 598-1842

www.pubvisionair.com